

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00369

Numéro SIREN : 810 320 374

Nom ou dénomination : A.BC.DOM SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2020 sous le numéro de dépôt 10615

A.BC.DOM SERVICES
Société à responsabilité limitée
Capital social de 2.200 euros
1, rue du port
01090 MONTMERLE-SUR-SAONE

**Rapport du commissaire aux comptes et du
commissaire à la transformation**

Article L. 223-43 et L. 224-3 du code de commerce



STEVENON

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société A.BC.DOM SERVICES, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

Aux Associées,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associées en date 12 novembre 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La société A.BC.DOM SERVICES exerce l'activité d'aide à domicile, par voie de conséquence :

1- L'analyse financière du bilan peut être résumée comme suit :

Les conditions financières de la dernière augmentation de capital valorisent la société à 100 000€ en valeur pré-money ou 110 000€ en valeur post-money.

Le résultat net de l'exercice 2018 était négatif à hauteur de 19 028€. L'affectation de ce résultat s'est traduite par son imputation totale sur les réserves. Le résultat net de l'exercice 2019 est bénéficiaire à hauteur de 13 077€ ainsi que celui de la situation établie en date du 30 juin 2020 à hauteur de 5 682€ pour six mois d'activité.



Toutes les dettes financières sont souscrites auprès d'établissement de crédit et il n'existe pas d'engagement de crédit-bail. La société continue de rembourser ses emprunts en cours sans ouvrir de nouvelles lignes de crédit. A noter, la souscription d'un Prêt Garanti par l'Etat sur le premier semestre 2020 d'un montant nominal de 50 000€.

L'excédent de Fonds de Roulement de l'exercice en cours a augmenté de 14 433€ passant d'un excédent de Fonds de Roulement de 46 775€ en 2019 à un excédent de Fonds de Roulement de 61 208 € au 30 juin 2020.

Au 30 juin 2020, la trésorerie progresse donc significativement de 64 446 € principalement dû à la souscription d'un PGE et à l'augmentation de l'excédent de Fonds de Roulement précité.

La société A.BC.DOM SERVICES est peu endettée avec un bon ratio de solvabilité.

L'activité est peu profitable avec un taux de rentabilité net de 2,13% du chiffre d'affaires.

2- L'analyse de l'exploitation peut être résumée comme suit :

Le résultat d'exploitation reste positif au 30 juin 2020 à 5 811€ (6 mois) dans le profil de celui de l'exercice 2019 bénéficiaire de 12 992 € (12 mois).

Le chiffre d'affaires hors taxe au 30 juin 2020 est en baisse de l'ordre de 15% du fait de la crise sanitaire COVID-19 pour autant le résultat d'exploitation reste bénéficiaire.

Le poids relatif des charges de personnel au regard de la valeur ajoutée produite reste stable à 95% sur le premier semestre 2020 par rapport à celui de l'exercice précédent.

Nous observons donc l'absence d'impact négatif sur les fonds propres de la crise sanitaire.



Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ;
- A constater l'absence d'avantage particulier.

Conclusion

En conclusion de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Lyon, le 16 novembre 2020

Le Commissaire aux comptes et le Commissaire à la transformation

